

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-en-Valois
Commune de Glaignes

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

PROCES VERBAL

Par convocations individuelles expédiées le quinze juin deux mil quinze aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le dix-neuf juin deux mil quinze à 19 h 15.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf juin, à 19 h 15, le Conseil Municipal de Glaignes s'est réuni sous la présidence de Marie-Paule TARDIVEAU, Maire.

Étaient présents : Laurent LEGROS, James MARTIN, Denis VIVANT, René VULCAIN, , Christophe NEUDORFF, Fabrice RAMET.

Secrétaire de séance élu : Laurent LEGROS

Étaient absents : Françoise RAYSSIER, Marina MEIGNEN ayant donné pouvoir à Christophe NEUDORFF, Patrice MAIELLO ayant donné pouvoir à Marie-Paule TARDIVEAU, Gwladys LEGOIX.

Madame le Maire ouvre la séance et fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2015 par Monsieur Fabrice RAMET, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Programme d'enfouissement des réseaux :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux sur la commune. Les rues concernées sont les suivantes :

- Rue Beaumalais en partie, Rue des Moulins en partie et Rue Chantepie en partie
- Rue d'en Haut
- Rue des Tonneliers
- Rue du Bois de Berlette
- Rue du May
- Rue vers le Pavillon de chasse et le Chenil

Afin de connaître le coût de ces travaux par rue, le Maire a fait appel au Bureau d'Etudes ACP afin d'établir un devis pour cette étude, devis qui se monte à 9 900.00 € TTC.

A été associée à cette étude l'entreprise SAUR afin de déterminer les canalisations anciennes à changer (datant des années 1960) ; sont concernées la rue d'en Haut, la rue de Metz, la rue du Bois de Berlette avec rue vers le Pavillon de Chasse et le Chenil. Le SIAEP en charge du réseau d'eau pourrait prendre à sa charge ces travaux de changement de canalisation.

Sera associée également l'entreprise SICAE afin de connaître les éventuels travaux de renforcement d'électricité et en temps, nous associerons France télécom.

Le Maire propose que tant que l'entreprise ACP n'aura pas solutionné le problème de la ligne électrique qui traverse une propriété rue des Moulins, l'entreprise ACP ne sera pas missionnée pour l'étude de ces travaux d'enfouissement.

Installation d'un columbarium :

Suite à l'obtention de la subvention auprès de l'Etat pour l'installation d'un columbarium au nouveau cimetière, celui-ci devrait être installé courant juillet. Le devis se monte à 12 673.24 € TTC.

Une décision modificative doit être apportée au budget 2015, une somme de 6 000 € ayant été prévue en début d'année.

5 000 € au niveau de l'investissement prévu pour la salle des fêtes et 2 000 € au niveau de la voirie seront prélevés et attribués au columbarium.

Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, une délibération sera prise pour fixer le montant des concessions du columbarium et réviser le montant des emplacements.

Fibre optique :

Le Maire présente au Conseil municipal les travaux entrepris sur l'Oise par le Conseil Général pour l'installation de la fibre optique. La commune de Glaignes pourrait recevoir cette fibre optique fin 2019.

La prise en charge se monte à 369 € par foyer et est imputable à la commune soit 188 prises soit 69 372 €uros

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce programme.

Indemnité de logement des instituteurs :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité de revaloriser l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2015 à 0.50 %.

Décision modificative ordinateur :

Une décision modificative au budget est nécessaire afin de prendre en charge le coût de l'ordinateur d'un montant de 1 028.87 € TTC. 1 030.00 € seront prélevés à l'article matériel technique et affecté à l'article matériel informatique.

Questions diverses :

➤ **Point boulangerie :**

Le Maire donne la parole à Monsieur COVET, gérant de la boulangerie de Glaignes afin de faire un point sur l'activité: de 50 baguettes / jour au début de son activité, il est passé à 300 baguettes et pains divers / jour très rapidement. Le week-end, la quantité s'oriente plus vers 350 pains divers et 150 viennoiseries. Par manque d'une armoire réfrigérante, cette quantité de pains ne peut être augmentée actuellement ce qui limite les ventes le week-end, la demande étant bien souvent plus importante que ce qui est façonné.

➤ **Dégradations dans le village :**

Depuis quelques semaines, plusieurs dégradations ont été constatées aussi bien sur les biens communaux que privés ainsi que des comportements irrespectueux : matériel cassé, clôture abîmée, bruit, insultes ...

Le Maire s'est rapproché des parents de 2 adolescents de Glaignes pour les informer de ces actions, parents qui ont réagi aussitôt.

Des adolescents extérieurs à Glaignes continuent cependant à dégrader le matériel communal. Des actions vont être entreprises et très rapidement.

➤ **Rentrée scolaire 2015 :**

Une classe maternelle sera ouverte à la rentrée de septembre à Orrouy où 20 tous petits pourront ainsi être accueillis.

Les effectifs sont les suivants :

Toute petite section et petite section :	20
Petite section et moyenne section :	25
Grande section :	28
CP et CE1 :	24
CE 1 et CE 2 :	23
CE 2 :	23
CM 1 :	24
CM 2 :	19

➤ **PLU :**

L'étude du PLU est désormais lancée. Nous sommes au stade des diagnostics qui engendrera 4 réunions avec diverses administrations.

Une première réunion a eu lieu début juin avec pour thème les points suivants :

- Le contexte territorial et supra-communal,
- L'analyse géographique du territoire communal (relief, géologie, hydrographie,...),
- L'analyse environnementale,
- L'analyse paysagère,
- L'étude de la forme urbaine (lisières urbaines, entrées de village...).

Une 2^{ème} réunion aura lieu début juillet avec pour thème :

- L'analyse de la trame bâtie,
- La typologie du bâti : nature, répartition et architecture,
- L'analyse de la trame végétale intra-urbaine,
- L'étude de la dynamique urbaine (équipements, activités,...),
- L'examen des statistiques communales (démographie, logements,...).

➤ **Infraction à l'urbanisme :**

Par circulaire du 21 avril 2015, et suite à un trop grand nombre d'infractions, l'Etat demande que les règles d'urbanisme soient respectées et que des contrôles soient mis en place d'une façon plus rigoureuse. Il rappelle que le Maire a un rôle prépondérant dans le respect de ces règles et que tout changement extérieur déclenche obligatoirement une déclaration de travaux ou un permis de construire : agrandissement, changement d'un portail, modification d'une clôture, changement de couleurs des volets, murs ..., réfection d'une toiture ...

L'article L480-1 du code de l'urbanisme prévoit une obligation pour l'autorité administrative de dresser procès-verbal lorsqu'une infraction aux règles d'urbanisme est constatée et de porter ledit procès-verbal au parquet.

Le Maire informe qu'il a déjà contacté plusieurs propriétaires afin de régulariser des travaux entrepris dernièrement et encourage chacun dans cette situation à venir en mairie pour effectuer cette démarche sans attendre.

➤ **Règles de civisme :**

Les beaux jours sont revenus et l'heure est arrivée de réaliser quelques travaux d'été. Ces derniers nécessitent généralement l'utilisation d'appareils à moteur souvent très bruyants. Il est important de prendre les précautions nécessaires pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des nuisances sonores répétées et intempestives. Par civisme, il est demandé de ne pas utiliser d'appareil bruyant aux heures de repas et le dimanche après-midi (arrêté préfectoral) - (toléré le dimanche matin de 10 h à 12 h).

De plus, le Maire rappelle que les feux de déchets verts sont strictement interdits à l'intérieur du village (arrêté préfectoral). Une déchetterie gratuite et ouverte 6 jours sur 7 est à disposition à Crépy-en-Valois.

➤ **La bibliothèque :**

Le Maire tient à remercier chaleureusement Mesdames Jocelyne DAVID et Christine COLIN qui font vivre notre bibliothèque municipale depuis plusieurs années. Nous vous invitons à leur rendre visite, tous les mercredis soirs, de 17 h 30 à 19 h où de nombreux ouvrages, pour petits et grands, vous attendent, avec régulièrement des nouveautés.

Un grand merci également à Mademoiselle Sylvie DAVID qui a effectué un travail colossal : répertorier tous les livres et les enregistrer informatiquement pour un meilleur suivi.

Bravo à cette équipe.

➤ **La hausse des impôts de la CCPV :**

Les élus de la CCPV ont voté le budget 2015. Pour les foyers, cela se résume par une hausse des impôts. Ainsi la taxe d'habitation passe de 3.74 % à 3.82 %, le foncier bâti de 3.88 % à 3.96 % et le foncier non bâti de 8.02 % à 8.19 %. L'augmentation la plus importante porte sur la taxe des ordures ménagères. De 10.93 %, elle passe à 11.26 %. Une décision justifiée par une hausse de 3% du taux de TVA sur les prestations liées à la collecte et au traitement des déchets, qui, à lui seul, aurait généré une dépense supplémentaire de 113 000 € pour la CCPV. Le délégué de Glaignes a voté contre cette augmentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire

Laurent LEGROS

Le Maire

Marie-Paule TARDIVEAU